



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GENERALE

TD/B/CN.1/GE.1/1  
20 juillet 1994

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Commission permanente des produits de base  
Groupe spécial d'experts de la gestion des  
risques dans le commerce des produits de base  
Genève, 26 octobre 1994  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Ordre du jour provisoire et annotations s'y rapportant

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Renforcement des institutions nationales en vue de faciliter l'accès aux marchés de la gestion des risques des petits producteurs et opérateurs commerciaux, s'agissant en particulier de ceux de pays en développement et de pays en transition : problèmes et solutions possibles
4. Obstacles tenant au risque de contrepartie et au risque souverain à une amélioration de l'accès aux marchés de la gestion des risques : questions, problèmes et solutions possibles
5. Questions diverses
6. Adoption du rapport du Groupe spécial d'experts à la Commission permanente des produits de base.

## II. ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### Point 1 : Election du bureau

Le Groupe spécial devra élire un président et un vice-président. Il est proposé que ces deux personnes soient originaires de régions géographiques différentes et qu'elles soient choisies parmi les experts gouvernementaux participant à la réunion.

### Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire figurant dans la section I plus haut a été approuvé lors des consultations du Secrétaire général de la CNUCED du 16 juin 1994. Comme prévu au calendrier des réunions de la CNUCED, le Groupe spécial d'experts disposera de trois jours ouvrables, du 26 au 28 octobre 1994. Pendant la réunion, des services d'interprétation seront disponibles pour une séance le matin (de 10 heures à 13 heures) et une séance l'après-midi (de 15 heures à 18 heures). A la première séance, le 26 octobre, le Secrétaire général de la CNUCED ou son représentant fera une déclaration liminaire. Le reste de la réunion sera consacré à l'examen des points 3 à 6 de l'ordre du jour provisoire.

### Point 3 : Renforcement des institutions nationales en vue de faciliter l'accès aux marchés de la gestion des risques des petits producteurs et opérateurs commerciaux, s'agissant en particulier de ceux de pays en développement et de pays en transition : problèmes et solutions possibles

Pour que les participants disposent d'une information générale sur la nécessité et les modalités possibles d'un renforcement des institutions nationales en vue de faciliter l'accès aux instruments de gestion des risques, le secrétariat de la CNUCED a établi un rapport sur la répartition des risques après la libéralisation de la commercialisation des produits de base et sur les problèmes d'accès aux marchés de la gestion des risques rencontrés par des entités de pays en développement - illustrés par l'exemple du café en Afrique (TD/B/CN.1/GE.1/2). Ce rapport examine les risques de prix auxquels doivent faire face les petits producteurs agricoles, les exportateurs privés locaux et les gouvernements des pays dans un système de commercialisation libéralisé, et les possibilités d'organiser l'accès de ces groupes aux instruments de gestion des risques. Il s'efforce d'indiquer des moyens d'éviter que les incidences sociales de l'instabilité des prix internationaux touchent principalement les petits producteurs et propose, aux experts pour examen, des mesures qui pourraient être prises pour améliorer cette situation.

### Point 4 : Obstacles tenant au risque de contrepartie et au risque souverain à une amélioration de l'accès aux marchés de la gestion des risques : questions, problèmes et solutions possibles

Pour l'examen de ce point, le secrétariat a établi un rapport (TD/B/CN.1/GE.1/3), dans lequel il étudie les risques de crédit auxquels doivent faire face ceux qui proposent des instruments de gestion des risques de prix concernant les produits de base quand l'utilisation de ces instruments comporte un élément de crédit, y compris les risques associés à la possibilité

de défaillance de la part de l'utilisateur (risque de contrepartie) et à la possibilité de défaillance concernant le pays de domiciliation de l'utilisateur (risque souverain). Ces deux risques, en particulier, restreignent l'accès de nombreuses sociétés, notamment de sociétés de pays en développement et de pays en transition, aux marchés de la gestion des risques. Dans son rapport, le secrétariat examine également divers moyens de surmonter ou de limiter les problèmes de risque de crédit et d'accroître l'offre de divers instruments de gestion des risques aux entités du secteur des produits de base (aussi bien des entreprises productrices que des sociétés de commerce), et il propose pour examen quelques suggestions de mesures nationales et internationales qui pourraient contribuer à atténuer les problèmes dans ce domaine.

Point 5 : Questions diverses

Point 6 : Adoption du rapport du Groupe spécial d'experts à la Commission permanente des produits de base

Il est proposé que le Président soit autorisé à établir un bref rapport sur les travaux du Groupe spécial, comprenant notamment les conclusions concertées ou les recommandations que les experts voudraient porter à l'attention des gouvernements, et à présenter ce rapport à la Commission permanente des produits de base à sa troisième session pour information et décision éventuelle.

-----